



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 24 Septembre 2026 à 18h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260924-D2026-9-7-19b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2026

Publication : 14/10/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

18 septembre 2026

Effectif du Conseil Communautaire : **55**

Nombre de membres présents : **41**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres absents : **1**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Objet : Programme de modernisation des commerces en centre-bourg – Versement de subventions

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires**.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le</u> <u>conseiller</u> <u>suppléant</u> :	* <u>A donné pouvoir à</u> :	N'étant ni	
		(en vertu de l'article L5211-6)	(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Lucien BAZIN		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER			Mme Marie-Line LEVALLOIS		

LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
Mme Vanessa LARCHER	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Anthony LEROYER	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI				M. Régis DELIQUAIRE	
M. Frédéric TREFEU	X				
<u>VIRE NORMANDIE</u>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ					X
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER				M. Corentin GOETHALS	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT			M. Sylvain DELANGE		
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
TOTAL	41	0	6	1	1
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président délégué au développement économique, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 14 décembre 2023, l'Intercom de la Vire au Noireau a délibéré (délibération n° D2023-12-7-31a) pour la mise en place du dispositif Acte (Aide aux Commerces des Territoires). Ce dispositif a pour objectifs de conforter les centralités normandes, favoriser leur attractivité et la revitalisation des centres-bourg.

Vu la délibération n°D2025-1-1-10 du 27 février 2025, l'Intercom de de la Vire au Noireau a formalisé l'inscription du dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » dans le Contrat de Territoire Régional 2023-2027 ;

Vu la délibération n°25-03-76 de la Commission Permanente de la Région Normandie réunie le 10 mars 2025 approuvant le Contrat de Territoire Régional de l'Intercom de la Vire au Noireau ;

Vu la délibération n°D2024-4-3-14 du Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau approuvant le Règlement Intérieur du versement des subventions ;

Par ce dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à verser une subvention au profit des commerçants et artisans ayant réalisé des travaux et aménagements selon les critères suivants :

Coût des travaux (HT)	Montant de subvention total
inférieur à 1 000 € (<1 000 €)	Pas d'accompagnement
Entre 1 000 € et 10 000 €	30 % d'accompagnement
Entre 10 000 € et 20 000 €	30 % d'accompagnement jusqu'à 10 000 € + 20% du montant compris entre [10 000 € et 20 000 €]
Supérieur à 20 000 € (>20 000 €)	Pas d'accompagnement
Si travaux de rénovation énergétique	+ 10% de subvention sur le montant total de la subvention totale

Le montant de subvention totale est versé par l'Intercom de la Vire au Noireau, mais **20% du montant de l'aide accordée est supporté par la commune sur laquelle le commerce est implanté** et 80 % par la Région Normandie.

Exemple :

Pour un projet de 15 000 € de dépenses éligibles : la subvention accordée sera de :

Coût des travaux (HT)	Montant de subvention	
Entre 10 000 € et 20 000 €	30 % d'accompagnement	10 000 € x 30 % = 3 000 €
	20 % pour le montant supérieur à 10 000€	5 000 € x 20 % = 1 000 €
	TOTAL	4 000 €
Si travaux de rénovation énergétique	+ 10% de subvention sur le montant total de la subvention	4 000 € x 10% = 400 €
	MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION ACCORDEE	= 4 000 € + 400 € = 4 400 €
	Part communale (20%)	880 €
	Part de la Région Normandie (80%)	3 520 €

Dans le cadre de ce dispositif, des demandes de paiements ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la constitution de dossiers auprès du manager de commerce de l'Intercom de la Vire au Noireau. Les détails sont exposés dans la tableau ci-dessous :

N° de dossier et nom du commerce	Adresse de l'opération	Nature de l'opération	Somme de la subvention	Part IVN / Commune	Part Région
25-003 WOMEN	Vire - Vire Normandie	Aménagement intérieur - changement enseigne - Remplacement des vitrines	4 450,48 €	890,09 €	3 560,39 €
25-004 STUDIO YVES	Vire- Vire Normandie	Rénovation de la vitrine - enseigne	560,63 €	112,12 €	448,51 €
25-007 LINDA O'BIE ETRE	Vire- Vire Normandie	Remplacement des menuiseries extérieures et réfection intérieure (peinture)	4 922,00 €	984,40 €	3 937,60€

25-008 LA RENAISSANCE	Condé en Normandie	Isolation intérieure, électricité, plomberie, peinture intérieure et extérieure, menuiserie, meublier professionnel, enseigne, aménagement intérieur, terrasse	5 000 €	1 000 €	4 000 €
25-009 Le Central	Vire- Vire Normandie	Remise en état des enseignes lumineuses Changement de store réfection des sols et murs Electricité	5 000 €	1 000 €	4 000 €

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables des commissions « Attractivité du Territoire » des 5 juin 2024, 4 décembre 2024 et du 5 février 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 10 juin 2026, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à réaliser une demande de subvention dans le cadre du dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » auprès de la Région Normandie, dans le cadre du Contrat de Territoire Régional 2023-2027 ;
- d'autoriser la Présidente à réaliser un titre auprès des communes concernées, pour l'année 2025, afin de percevoir la participation communale au dispositif :
 - Condé en Normandie pour un montant de 1 000 €
 - Vire Normandie pour un montant de 2 986,61 €
- d'autoriser l'avance de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau, dans l'attente de la perception des fonds des communes et de la part de la Région Normandie ;
- d'autoriser le versement des subventions susmentionnées, pour l'année 2025, pour un montant total de 19 933,11 €.

NB : Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Roselyne DUBOURGUAIS, ancienne propriétaire de l'un des commerces mentionnés, indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

